

Tribunal d'Instance de Auch

04 septembre 2006

réduction créances GE Money Bank - F ranfinance Recurt

ref : AFUB - TI - 060904A

*crédit consommation,
offre préalable crédit (absence)
déchéance intérêts,
art. L 311-33 Code
Consommation.*

Dans le cadre d'une procédure de surendettement et à l'occasion d'une vérification de créance, le Tribunal est amené à rappeler un principe encore une fois violé par les Etablissements en cause :

"A défaut de contrat écrit relatif à la stipulation d'intérêts ou de frais, ceux-ci ne sont pas dus. Ils ont donc été déduits des comptes."

[Pour une copie intégrale de la décision.](#)

[Retour à la page précédente](#)

[procédure règlement des conflits,](#)
[comment faire valoir ses droits](#)

www.afub.org © 1999/2007 AFUB

Tous droits réservés, reproduction partielle ou totale interdite sans l'avis préalable de l'auteur

Dernière révision : 21 mars, 2007